

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1755>



Solidarité avec les sans papiers

Refuser l'expulsion de la famille Mokombo

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 3 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Refuser l'expulsion de la famille Mokombo

Plus d'un an que durent, en France, les persécutions contre la famille Makombo : depuis qu'en juillet 2005 les forces de l'ordre sont venues chercher Grace et Naomie, les 2 plus petites filles Makombo, au centre aéré où elles s'amusaient avec leurs copains.



Cachés pendant 81 jours par des militants du Réseau Education Sans Frontières, les 2 aînés, Rachel et Jonathan, ont pu reprendre leur scolarité à Sens l'automne dernier parce que le formidable mouvement de soutien qui a entouré leur fuite a fait plier le ministre de l'intérieur : après plus de 2 mois de chasse à l'enfant il a promis que tous les jeunes sans papiers pourront terminer leur année scolaire sans être inquiétés.

En juin 2006, Rachel est admise à entrer au LP Curie de Sens en 2de professionnelle comptabilité ; Jonathan, lui, passe en 1ère S.



Mais avec l'été, la persécution reprend de plus belle. La famille reçoit un avis préfectoral de reconduite à la frontière ; en juin, Barbe Makombo dépose, comme toutes les familles sans papiers concernées, une demande de régularisation ; **recours rejeté le 1er septembre ...**



Le médiateur Klarsfeld propose alors que seul Jonathan reste en France, sans sa mère, sans ses sœurs : il est bon élève, il a droit à la générosité de la France... Les femmes de la famille peuvent retourner se faire violer en République Démocratique du Congo...

Quel est leur avenir là-bas ? Pas d'avenir familial : Monsieur Makombo a demandé le divorce (sans en informer son épouse). Pas d'avenir social : on sait qu'une femme répudiée est mise au banc de la société dans les pays africains.

Barbe Makombo a fui un pays où avant d'y être persécutée et violentée devant ses enfants, elle vivait relativement bien. Elle ne l'a pas fait par plaisir, elle l'a fait pour sauver sa peau et celle de ses enfants. Ceux qui se sont attaqués à elle sont toujours en RDC. Qu'advient-il quand elle leur retombera entre les mains ? Et à ses enfants ?

La famille s'était reconstruit un avenir en France, elle y a des amis, des soutiens. Mais, tout cela pèse bien peu face à l'arrogance d'un ministre qui joue sur la peur de l'étranger, à la servilité de hauts fonctionnaires zélés à mettre dehors des enfants venus chercher un peu d'humanité en France.

Le tribunal administratif de Dijon a rejeté le recours contre l'arrêté d'expulsion. Il y a jusqu'au 26 novembre pour faire appel.

Naomie qui venait d'entrer en 6ème au collège Mallarmé de Sens est en fuite depuis un mois avec sa grande sœur Rachel. Jusqu'à quand tiendront-elles ?



Nous vous demandons d'envoyer le plus rapidement possible (la situation de la famille est extrêmement préoccupante, l'expulsion pouvant se faire dès à présent) le courrier ci-dessous aux adresses suivantes :

Préfecture de l'Yonne
fax 03 86 51 02 48
tel 03 86 72 79 89
courrier@yonne.pref.gouv.fr
jean-francois.talleg@yonne.gouv.fr
<http://www.alliancemca.net/faxgratuit.html>

Ministère de l'Intérieur :
Secrétaire général C. GUEANT : claud.gueant@interieur.gouv.fr
sec.gueant@interieur.gouv.fr

G. Larrivé (Conseiller chargé de l'immigration et, par ailleurs, député suppléant de M. Soisson) :
sec.larrive@interieur.gouv.fr
guillaume.larrive@interieur.gouv.fr

M. Tandonnet (Conseiller chargé de l'immigration) :
sec.tandonnet@interieur.gouv.fr
maxime.tandonnet@interieur.gouv.fr

Courrier à recopier et envoyer en urgence

Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour vous demander instamment de faire en sorte que cessent les persécutions à l'encontre de Madame Barbe MAKOMBO et de ses enfants et qu'il lui soit attribuée une carte de résident afin qu'elle puisse vivre normalement en France, pays qu'elle a choisi après avoir dû fuir son pays d'origine.

L'incompréhension des autorités administratives et judiciaires qu'elle rencontre en France ressemble réellement à de l'acharnement. Barbe Makombo répondait aux critères édictés par la circulaire de M. Sarkozy mais dans son dossier n'ont été retenus que des éléments à charge.

Pourquoi ?

Le médiateur de la République a annoncé pour rejeter le dossier de Madame Makombo que son ex-mari vivait très bien au Congo.

Lorsque nous avons demandé au préfet de l'Yonne de nous fournir les preuves d'un mari vivant bien au Congo, il ne nous a rien fourni et curieusement un émissaire de l'Ambassade de France à Kinshasa n'a obtenu ces résultats qu'après les dires du préfet.

Monsieur Makombo a demandé le divorce sans en informer son épouse et vous n'êtes pas sans savoir qu'une femme répudiée est mise au banc de la société dans les pays africains.

Quel avenir promettez-vous à Madame Makombo et à ses enfants si vous la renvoyée dans un pays qui n'est plus le sien et où elle n'a plus aucune attache familiale ?

Madame Makombo a quitté le Congo car elle y était persécutée et avait été violentée devant ses enfants.

Quelles preuves vous faut-il de cela ? Croyez-vous que les tortionnaires laissent leurs empreintes ou leurs marques ? Croyez-vous que cette femme qui vivait dans des conditions agréables avant ces persécutions a choisi de s'enfuir

Refuser l'expulsion de la famille Mokombo

du Congo par plaisir ? Elle l'a fait pour sauver sa peau et celle de ses enfants.

Vous savez que la situation militaire et politique en république démocratique du Congo n'est pas apaisée.

– Le chef de la Mission de l'ONU au Congo (Monuc), William Swing, a rappelé que les Nations Unies ont du déployer un contingent d'une ampleur inédite pour que les élections présidentielles puissent s'y dérouler sans trop de heurts.

– Le conseiller de sûreté de l'Ambassade de France s'est fait accompagner d'un policier pour enquêter sur l'ex-mari de mme Makombo.

Ainsi, l'ONU déploie des forces considérables pour contrôler les élections et mme Makombo, elle, ne serait pas inquiétée ? Ceux qui se sont attaqués à elle sont toujours en RDC. Qu'advient-il quand elle leur retombera entre les mains ? Et à ses enfants ?

Le médiateur de la République a poussé le cynisme jusqu'à proposer que seul Jonathan (très bon élève, ce qui pourrait le « sauver ») reste en France, ses 3 sœurs et sa mère étant expulsées.

Après ce que les enfants et leur mère ont vécu ici (81 jours de traque à l'enfant l'automne dernier), croyez-vous sincèrement que les membres de cette famille peuvent accepter de vivre de nouveau séparés ?

La demande d'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière a été rejeté par le tribunal administratif de Dijon. Personne ne comprend pourquoi.

Les Makombo paieraient-ils pour l'exemple ?

Monsieur, j'en appelle à votre humanisme et vous demande de bien vouloir user de tout votre pouvoir, votre force de persuasion, pour que la situation de la famille Makombo soit régularisée et qu'il soit accordé à Madame Makombo le statut de réfugiée auquel elle a légitimement droit.

Notre pays ne peut continuer à expulser, contre les conventions internationales qu'il a pourtant ratifiées, des femmes et leurs enfants.

Je vous remercie, Monsieur, de perpétuer la tradition d'accueil et de générosité envers les opprimés dont la France peut (pouvait ?) s'enorgueillir.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Soutien à la famille Makombo

Courrier à envoyer par mel, papier, fax, ..., aux autorités administratives et gouvernementales et aux élus politiques de l'Yonne.